



Contrat d'adhésion

Rectorat de Paris n° 3016

CONTRAT ENTRE FAC FOR PRO ET L'ÉTUDIANT

● **ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Le présent contrat, ci-après dénommé « le contrat » constitue l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre FAC FOR PRO (SARL KEYJOB, dont le n° de SIRET est 804 394 591 00056) et ses étudiants dans le cadre de la vente de formations pédagogiques effectuées à distance, conformément aux dispositions des articles L. 444-1 à L. 444-11 et R. 444-1 à R. 444- 28 et suivants du code de l'éducation.

● **ARTICLE 2. NATURE DES PRESTATIONS**

FAC FOR PRO est un institut privé d'enseignement supérieur à distance qui a vocation à dispenser des **formations initiales** à distance aux étudiants qui souhaitent parfaire leur formation par l'acquisition de compétences spécifiques et opérationnelles.

Dans cette perspective, FAC FOR PRO dispense des cours en classe dans le cadre du regroupement d'élèves et sur sa plateforme pédagogique accessible depuis le lien : <http://elearning.facforpro.com/login/index.php>.

● **ARTICLE 3. FORMATIONS**

Les formations sont composées **d'enseignements en e-learning synchrone et/ou asynchrone et en classe**.

Les enseignements dits « synchrones » sont des apprentissages par des modalités d'échange d'informations en direct. Ces enseignements s'effectuent en temps réel, sur la plateforme pédagogique de FAC FOR PRO, par chat et par visioconférence, en présence de l'étudiant et du professeur.

Les enseignements dits « asynchrones » sont des apprentissages par des modalités d'échange d'informations en différé (ou « replay »). Ces enseignements se font sur la plateforme pédagogique de FAC FOR PRO, par un visionnage de cours écrits et de cours en vidéo.

L'encadrement pédagogique des étudiants s'effectue par email, par téléphone ainsi qu'à l'Institut.

Les cours sont également proposés en classe dans le cadre du « regroupement d'élèves ».

L'offre de formation de FAC FOR PRO est structurée en semestres et en modules.

L'ensemble des programmes de formation est décrit sur les supports pédagogiques de FAC FOR PRO, dénommés notamment « Guide pédagogique de FAC FOR PRO » et « Présentation des programmes de FAC FOR PRO ».

Ceux-ci sont par nature évolutifs en fonction des besoins pédagogiques et ne tiennent pas lieu de documents contractuels.

3.1 LES PARCOURS

L'offre de formation de FAC FOR PRO est organisée, sur une année universitaire, sous la forme de parcours de formation, tels que décrits ci-dessous :

3.1.1 PARCOURS FAC

Le programme est fondé sur des enseignements fondamentaux et transversaux pour un volume de 400 heures de cours.

Les cours obligatoires ont pour vocation de permettre à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques solides et spécifiques à un secteur d'activité.

Le programme est organisé autour de 2 modules complémentaires :

□ Enseignements fondamentaux obligatoires

Cours pour un volume de 400 heures en e-learning et en classe (200 de cours en e-learning, variable selon le rythme de l'étudiant, et 200 heures de cours minimum obligatoires en classe synchrone dans le cadre de la voie professionnelle), selon le programme choisi.

□ Enseignements complémentaires obligatoires : voie recherche ou voie professionnelle

o La voie recherche : le mémoire de recherche

L'étudiant doit réaliser un mémoire de recherche en adéquation avec les attentes et instructions indiqués dans le Guide pédagogique de FAC FOR PRO. Un professeur référent accompagne l'étudiant tout au long de son travail afin de l'aider et de lui donner tous les conseils utiles.

o La voie professionnelle : le stage en entreprise (uniquement en enseignements synchrones et cours en classe)

L'étudiant doit réaliser un stage en entreprise obligatoire (en France ou à l'étranger) de trois à six mois. Celui-ci peut, à titre dérogatoire et en accord avec l'équipe pédagogique de FAC FOR PRO, effectuer deux stages en entreprise dès lors que la durée totale de ces stages ne dépasse pas six mois.

3.1.2 PARCOURS ENTREPRENEUR

La formation permet d'acquérir des compétences transversales nécessaires à la création d'entreprise.

La formation permet aussi à des personnes, qui n'ont pas forcément de projet de création d'entreprise, d'acquérir des compétences liées à la conduite d'un projet entrepreneurial afin de promouvoir l'activité au sein de grandes et moyennes entreprises.

Le programme est organisé autour de 2 modules complémentaires :

□ Enseignements fondamentaux obligatoires

Cours pour un volume de 400 heures en e-learning et en classe (200 de cours en e-learning, variable selon le rythme de l'étudiant, et 200 heures de cours minimum en classe synchrone), selon le programme choisi.

□ Enseignement complémentaire obligatoire : le stage en entreprise (uniquement en enseignements synchrones et cours en classe)

L'étudiant doit réaliser un stage en entreprise obligatoire (en France ou à l'étranger).

Celui-ci peut, à titre dérogatoire et en accord avec l'équipe pédagogique de FAC FOR PRO E-LEARNING, effectuer deux stages en entreprise dès lors que la durée totale de ces stages ne dépasse pas six mois.

□ Un accompagnement personnalisé pour la création et le développement d'entreprise (20 heures)

L'objectif de vous accompagner dans la construction et le développement de votre projet de direction, de création ou de reprise d'entreprise par :

- Des rendez-vous individuels de coaching
- L'acquisition de méthodes et d'outils dans les domaines fondamentaux de la gestion et du management d'entreprise ;
- La présentation de votre projet dans le cadre d'une soutenance.

□ Accompagnements optionnels

- o Accompagnement et conseils juridiques à la création d'entreprise
- o Création du Business plan
- o Création de l'identité visuelle de la marque, du site internet, plan de communication, etc.
- o Préparation Certification business unit (Titre RNCP)

3.1.3 PARCOURS INTERNATIONAL

Programme spécialement conçu pour les étudiants étrangers qui souhaitent venir étudier en France, le Parcours INTERNATIONAL permet à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques solides et spécifiques à un secteur d'activité et une expérience professionnelle en France par le biais de la réalisation d'un stage en entreprise.

Il est organisé autour de 2 modules complémentaires :

□ Enseignements fondamentaux obligatoires

Cours pour un volume de 450 heures en e-learning et en classe (200 de cours en e-learning, variable selon le rythme de l'étudiant, et 250 heures de cours minimum 250 heures de cours minimum obligatoires en classe synchrone dans le cadre de la voie professionnelle), selon le programme choisi.

Le parcours INTERNATIONAL intègre des cours de français, de relations internationales et de culture française.

□ Enseignement complémentaire obligatoires : voie recherche ou voie professionnelle

o La voie recherche : le mémoire de recherche

L'étudiant doit réaliser un mémoire de recherche en adéquation avec les attentes et instructions indiqués dans le Guide pédagogique de FAC FOR PRO. Un professeur référent accompagne l'étudiant tout au long de son travail afin de l'aider et de lui donner tous les conseils utiles.

o La voie professionnelle : le stage en entreprise (uniquement en enseignements synchrones et cours en classe)

L'étudiant doit réaliser un stage en entreprise obligatoire (en France ou à l'étranger) de trois à six mois. Celui-ci peut, à titre dérogatoire et en accord avec l'équipe pédagogique de FAC FOR PRO, effectuer deux stages en entreprise dès lors que la durée totale de ces stages ne dépasse pas six mois.

3.2 LES PROGRAMMES

Chaque Parcours donne lieu au suivi d'un programme.

Les programmes de cours sont organisés autour de 14 formations. Ils comprennent des cours obligatoires fondamentaux et une majeure de spécialité :

Majeure de spécialité	Niveau
Assurance	Bac +3 à bac +5
Audiovisuel	Bac +3 à bac +5
Banque et expertise financière	Bac +3 à bac +5
Commerce international	Bac +3 à bac +5
Communication et évènementiel	Bac +3 à bac +5
Comptabilité et gestion des risques	Bac +3 à bac +5
Droit de l'entreprise	Bac +3 à bac +5
Informatique et environnement numérique	Bac +3 à bac +5
Gestion immobilière et de patrimoine	Bac +3 à bac +5
Management et conseils en stratégie	Bac +3 à bac +5
Marketing	Bac +3 à bac +5
Ressources humaines	Bac +3 à bac +5
Stylisme et design de mode	Bac +3 à bac +5
Vente et négoce	Bac +3 à bac +5

Les matières qui composent chaque programme sont explicitées dans le catalogue de formation intitulé « la présentation des programmes », remis en main propres à l'étudiant ou envoyé par email et accessible depuis l'espace étudiant de FAC FOR PRO.

3.3 DURÉE DES FORMATIONS

La durée des formations de FAC FOR PRO est de 9 mois. Elle peut exceptionnellement être prolongée de 3 mois si le parcours pédagogique de l'étudiant le justifie.

Les étudiants peuvent s'inscrire chez FAC FPR PRO tout au long de l'année.

- **ARTICLE 4. LA CERTIFICATION de FAC FOR PRO**

À l'issue du programme de formation suivi par l'étudiant et sous réserve des conditions d'obtention, une Certification dans le domaine de compétence étudié est délivrée par FAC FOR PRO.

La Certification de FAC FOR PRO confère à l'étudiant trois niveaux différents selon le diplôme initial dont il fait état lors de son inscription :

- Certification équivalence Bac +3, pour les étudiants justifiant à leur inscription d'un Bac + 2
- Certification équivalence Bac +4, pour les étudiants justifiant à leur inscription d'un Bac + 3
- Certification équivalence Bac +5, pour les étudiants justifiant à leur inscription d'un Bac + 4

Pour obtenir la Certification de FAC FOR PRO, l'étudiant doit obligatoirement avoir obtenu la moyenne à :

PARCOURS FAC et INTERNATIONAL

- Examen relatif à chaque matière : coefficient 1
- Le contrôle continu : coefficient 1
- Le mémoire de recherche : coefficient 3 (voie recherche)
- Le rapport professionnel : coefficient 3 (voie professionnelle)

PARCOURS ENTREPRENEUR

- Examen relatif à chaque matière : coefficient 1
- Le contrôle continu : coefficient 1
- La présentation du projet d'entreprise : coefficient 3

La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée
Passable : 10/20 / Assez bien : 12/20 / Bien : 14/20 / Très bien : 16/20

- **ARTICLE 5. ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE**

5.1 Accompagnement individualisé

Chaque professeur auteur du cours suivi par l'étudiant l'aide à progresser dans l'étude de la matière en répondant à chacune de ses questions en rendez-vous pédagogique, par courriel ou par tous moyens de communication appropriés et en lui donnant des conseils utiles. Ses coordonnées sont communiquées à l'étudiant au moment de son inscription définitive.

5.2 Évaluation des acquis

A l'issue de l'apprentissage de la matière, le professeur auteur du cours évalue les exercices de validation des acquis réalisés par l'étudiant (dénommées « examens ») sur la plateforme pédagogique de FAC FOR PRO ou en classe, la corrige et la renvoie à l'étudiant par courriel ou voie postale.

L'étudiant soutient également un mémoire de recherche ou un rapport professionnel devant le jury de FAC FOR PRO.

- **ARTICLE 6. INSCRIPTION**

6.1 L'inscription de l'étudiant auprès de FAC FOR PRO se fait :

- Soit **sur place** à l'Institut sis 106 rue des moines – 75017 Paris
- Soit par le biais du **site internet** de FAC FOR PRO à l'adresse suivante : www.facforpro.com, dans l'onglet « inscription ».

À l'issue des étapes d'inscription sur ledit site internet ou de la réception de son dossier par voie postale, l'étudiant approuve et signe le présent contrat d'inscription, soit de façon manuscrite soit par voie électronique, et reçoit par email des identifiants pour accéder à son « espace étudiant ».

Tous les documents nécessaires à l'inscription de l'étudiant et accessibles sur « l'espace étudiant » de FAC FOR PRO peuvent être remis à l'étudiant en main propre ou par voie postale, sur simple demande.

6.2 Pour confirmer l'inscription de manière ferme et définitive, l'étudiant doit :

□ Compléter sur « l'espace étudiants » les informations demandés et téléchargez l'ensemble des documents nécessaires à son inscription à l'adresse suivante : www.etudiants.facforpro.com/login

OU

□ Renvoyer par courrier postal à FAC FOR PRO l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription au siège pédagogique de la **SARL KEYJOB**, à l'adresse suivante : 106 rue des moines - 75017 Paris.

Les documents nécessaires à l'inscription sont :

- 1 photo d'identité
- La photocopie de votre carte vitale
- Un curriculum vitae
- La photocopie recto verso de votre carte d'identité ou de votre passeport
- La photocopie recto verso du titre de séjour en cours de validité (pour les étudiants étrangers)
- La photocopie du dernier diplôme
- Une attestation de sécurité sociale ou, si vous n'êtes pas déjà affilié(e) et si vous êtes éligible,
- Le formulaire CERFA d'adhésion à la sécurité sociale étudiante complété et signé

6.3 L'inscription ne sera définitivement validée qu'une fois l'ensemble des documents téléchargés sur l'espace étudiants de FAC FOR PRO ou renvoyés par l'étudiant par voie postale à FAC FOR PRO.

6.4 À défaut de réception desdits documents, du contrat d'adhésion et du paiement du prix de la formation, l'inscription est considérée comme annulée.

● ARTICLE 7. FRAIS DE SCOLARITÉ

7.1. Dès la signature manuscrite ou électronique du présent contrat qui caractérise le commencement de la prestation de formation, les frais de scolarité sont intégralement dus.

Les frais de scolarité relatifs à l'offre de formations de FAC FOR PRO sont ceux qui sont proposés et détaillés ci-dessous. Ils sont exprimés en euros.

Ils sont à acquitter :

- Soit par paiement sécurisé sur le site de FAC FOR PRO (www.facforpro.com) ou l'espace étudiant de FAC FOR PRO(www.etudiants.facforpro.com)
- Soit par chèque établi à l'ordre de FAC FOR PRO et envoyé par voie postale au siège pédagogique de la SARLKEYJOB, à l'adresse suivante : 106 rue des moines 75017 Paris
- Soit sur place, à l'adresse suivante : 106 rue des moines 75017 Paris

7.2 Les différents « Parcours »

□ *Parcours FAC : 550 euros*

- Un programme de cours de plus de 400 heures de cours
- Une carte étudiant
- Un accompagnement pédagogique pendant la formation et le stage
- Une convention de stage en entreprise (voie professionnelle)
-

□ *Parcours ENTREPRENEUR : 1.590 euros*

- Un programme composé de 400 heures de cours de cours
- Un accompagnement personnalisé pour la création et le développement de l'entreprise
- Un coaching personnalisé (20 heures)

- Accompagnement et conseils juridiques : **600€**

- Préparation et passage Certification business unit (module RNCP) : **350€**

- Mise en place de la stratégie digitale : **990€**

(En partenariat avec une agence de création et de communication digitale)

Création de logo et carte de visite et mise en place de la communication digitale de la société

- Option Création du site internet **500€**

(En partenariat avec une agence de création et de communication digitale)

Création de template pour le site internet de la société

□ **Parcours INTERNATIONAL : 1.990 euros**

- Un programme sur-mesure composé d'enseignements fondamentaux et complémentaires
- Une carte étudiant valable en France et à l'étranger
- Une convention de stage en entreprise
- Un accompagnement pédagogique pendant la formation et le stage (recherche et encadrement du stage)

● **ARTICLE 8. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les informations à caractère personnel qui sont collectées sont utilisées uniquement par FAC FOR PRO. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès de FAC FOR PRO.

● **ARTICLE 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

8.1 FAC FOR PRO reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de cours remis à l'occasion des cours ou accessibles sur sa plateforme internet.

8.2 Toute reproduction ou modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble des documents de cours remis à l'occasion des cours ou accessibles sur sa plateforme internet est interdite.

● **ARTICLE 10. RETRACTATION- RÉSILIATION – REMBOURSEMENT**

- *(Article L. 444-8 du Code de l'Éducation)*

10.1 Signature du contrat

À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception.

10.2 Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève par l'envoi d'un courrier recommandé et moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. **À ce titre, des frais de dossier de 165 euros seront retenus.**

Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat.

10.3 Paiement du prix

Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises.

10.4 Résiliation pour faute

En cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations, la Partie non défaillante pourra mettre en demeure la Partie défaillante de remédier à ses manquements par courrier recommandé.

S'il n'est pas remédié à ses manquements dans un délai quinze (15) jours ouvrables, la Partie non défaillante pourra résilier le Contrat de plein droit, et sans pénalités, sans autre formalité que l'envoi d'un courrier recommandé et moyennant un préavis de quinze (15) jours. Chacune des Parties sera libre de demander réparation de son préjudice, le cas échéant.

La résiliation pour faute de l'étudiant empêche ce dernier de prétendre à un quelconque remboursement.

Fait à Paris, le

/ /

Signature des parties précédé de la mention « lu et approuvé »